



Point n° 9 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'aménagement de bureaux dans le bâtiment de l'administration communale, rue Haute 20 à Colombier et demande de crédit de CHF 70'975.-

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

La commune de Milvignes est, comme vous le savez, le siège du Guichet social Régional du Littoral Ouest depuis sa création en 2009. Celui-ci dessert la population de Vaumarcus jusqu'à Milvignes, soit près de 27'000 habitants.

Ces dernières années, la crise économique et les nouvelles normes de l'assurance chômage ont induit un accroissement sensible des personnes devant recourir aux prestations sociales. Le service, y compris les postes administratifs, compte 21 collaborateurs, représentant 15.5 EPT. On dénombre actuellement une centaine de dossiers en cours par EPT d'assistant social, soit 650 ! Déjà conscients de cette progression, les autorités de Colombier avaient, en 2011, résilié le bail d'un appartement jouxtant les bureaux du GSR au 2^e étage du bâtiment de l'administration communale, afin de permettre l'extension du service. Suite au recours des locataires, ce n'est finalement qu'à fin juin 2014 que cet appartement a pu être libéré.

Outre le rafraîchissement nécessaire des peintures, il s'agira de transformer la cuisine pour en faire un bureau supplémentaire et de cloisonner l'entrée du salon pour en faire une salle de réunion. Le poste le plus important concerne les travaux d'électricité, particulièrement les installations informatiques.

Nous profiterons également de la présence des entreprises pour désaffecter une salle de bain existante dans les bureaux voisins et condamnée en raison de la vétusté des canalisations.

L'affectation de cet appartement en bureaux nous impose également une installation de détection incendie. Lors de la visite des lieux avec la maison Siemens (qui a installé la détection incendie dans les étages inférieurs), il est apparu que le sous-sol du bâtiment ne comportait pas de détecteurs. Or, ce sous-sol abrite la chaufferie et les archives communales. Une installation complète de détection nous permettrait également de bénéficier de subventions de l'ECAP à hauteur de 30%. Il nous apparaît judicieux de saisir l'opportunité de nous mettre en conformité, puisque la détection pour les seuls bureaux du 2^e étage se monterait à CHF 10'000.-, sans aucune subvention, alors que le tout reviendrait à CHF 35'000.-, dont à déduire la subvention de 30%. Il est donc tenu compte dans les montants ci-après de la part concernant les nouveaux bureaux, après déduction de la subvention de l'ECAP, le montant complémentaire pour la détection totale étant porté au compte 943.314.001 du budget 2015.

La transformation prévue offrira 4 bureaux, soit 6 postes de travail, permettant, entre autres, aux services administratif et comptable de travailler dans des espaces clos et non plus dans le bureau de réception, très sollicité par les usagers. La création d'une salle de réunion sera bienvenue puisqu'actuellement, le personnel du GSR occupe quotidiennement la salle du Conseil général pour ses colloques et plusieurs fois par mois celle du Conseil communal pour les commissions sociales.

Le coût des travaux se répartit comme suit :

Maçonnerie

Evacuation de l'agencement de cuisine, rhabillages,
désaffectation de la salle de bain CHF 2'667.-

Plâtrerie

Cloison pour porte salle de réunion, déplacement de l'entrée,
cloison pour nouvelle porte CHF 2'872.-

Peinture

Plafonds, boiseries, murs, radiateurs CHF 12'214.-

Menuiserie

Pose de 2 portes, réparation des armoires murales
existantes CHF 5'000.-

Électricité

Distribution principale CHF 2'924.-

Installation de courant fort CHF 9'413.-

Lustrerie CHF 9'705.-

Installation courant faible et installations informatiques et
téléphoniques CHF 10'600.-

Mise en et hors service et installation provisoire CHF 280.-

Divers et imprévus CHF 1'000.-

Honoraires CEG CHF 2'300.-

Détection incendie

Installation du système, détecteurs et lampes de rappel CHF 7'000.-

Sanitaire

Condamnation de conduites, bouchonnage
cuisine et salle de bain CHF 3'000.-

Autres divers et imprévus CHF 2'000.-

Total des travaux TTC CHF 70'975.-

La location de ces locaux permettra un amortissement du crédit soumis sur 10 ans.

Convaincu que la commune de Milvignes doit permettre au GSR Littoral Ouest d'exercer sa mission dans des locaux adaptés, le Conseil communal vous recommande, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, d'accepter cette demande de crédit.

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
dans sa séance du 9 septembre 2014,
vu un rapport du Conseil communal du 18 août 2014,

a r r ê t e :

- Article premier.- Un crédit de CHF 70'975.- est mis à disposition du Conseil communal pour l'aménagement de bureaux dans le bâtiment de l'administration communale, rue Haute 20 à Colombier.
- Article 2.- La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 10%.
- Article 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président:	Le secrétaire:
S. Ischer	O. Steiner

Existant
 Démoli
 Construit

